



ACTE D'ENGAGEMENT CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES GEOGRAPHIQUES RELATIVES AUX LOCALISATIONS DES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LEURS PERIMETRES DE PROTECTION

Je soussigné,

Nom, Prénom :

Mail :

Fonction :

Nom et adresse de la Structure :

N°SIREN (9 chiffres) de la structure :

Atteste que mon organisme adresse la demande d'accès aux données dans le cadre de ses missions de service public.

Reconnait avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation suivantes et m'engage à les respecter :

- Compte tenu de l'activation du « plan Vigipirate », la conduite à tenir en matière de mise à disposition d'informations/coordonnées géographiques sur les captages d'eau destinée à la consommation humaine est la suivante :
 - L'accès aux données est réservé à un usage interne uniquement. L'utilisateur ne peut accéder aux données qu'en mode consultation. Les droits concédés sont exclusifs et ne sont pas transmissibles.
 - L'utilisateur peut réaliser des copies d'écran. Les produits résultants de ces opérations ne doivent pas faire l'objet d'une diffusion plus large que celle concernant le projet mentionné en annexe 3 de l'acte d'engagement. Conformément aux exigences du secrétariat général de la défense nationale et du Haut fonctionnaire de défense, les informations ne doivent pas être transmises à un autre organisme et ne peuvent faire l'objet d'une diffusion en direction du public, ni être placés sur un site Internet ouvert à tous en raison du caractère sensible des installations.
 - L'organisme peut réaliser toute reproduction sur support papier ou représentation des données, et les diffuser en interne sans limitation de nombre, sous réserve d'une utilisation professionnelle à des fins de service d'utilité publique et en indiquant la source et la date de validité sous la forme : « ARS Auvergne-Rhône Alpes – [date] ». Toute opération de modification effectuée doit également être mentionnée.
- L'utilisation des données à des fins commerciales est strictement prohibée ;

- L'utilisateur doit disposer de moyens de protection physiques ou logiques empêchant l'accès à ces données par un tiers non autorisé (par exemple via un identifiant et un mot de passe individuel pour accéder à son microordinateur). Il ne doit pas quitter son poste de travail ni ceux en libre-service sans se déconnecter en laissant les ressources ou services accessibles.
- Les codes d'accès sont strictement personnels et confidentiels. Ils ne doivent en aucun cas être cédés ou divulgués.

Malgré tout le soin apporté à l'actualisation et à la vérification des contenus mis en ligne, ceux-ci ne sauraient engager la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé AUVERGNE RHONE ALPES, concernant notamment leur exactitude ou leur adéquation aux besoins spécifiques des utilisateurs. Les données mises en ligne ont un caractère informatif. Seuls les arrêtés préfectoraux de DUP et les plans annexes, disponibles auprès des maitres d'ouvrage, font foi. En l'absence d'arrêté préfectoral, les tracés de périmètres de protection sont issus des rapports hydrogéologiques et ne présentent en rien des tracés repris dans les arrêtés préfectoraux à venir.

Durée du contrat d'utilisation : la convention d'utilisation de l'outil et des données est valable pour une durée de 12 mois. Le bénéficiaire a la possibilité de reconduire sa demande d'accès à l'outil. En cas de non-respect des dispositions du présent acte d'engagement, l'ARS Auvergne-Rhône Alpes pourra, sans préavis, supprimer les comptes ATLASANTE des personnes listées en annexe 1 du présent document.

Fait à ,

le

Signature et Cachet de l'organisme

ANNEXE 1

Liste des comptes à créer

Attention : ces comptes sont nominatifs

NOM	PRENOM	MAIL (nominatif)	FONCTION

ANNEXE 2

Sécurité des données / description du système de sécurisation des accès aux ressources informatiques

DECRIRE les dispositifs de contrôle d'accès logiques et physique aux postes de travaux.

PRECISER l'existence d'une charte d'utilisation des ressources informatiques ou règlement intérieur s'imposant à tous les utilisateurs du système d'information.

PRECISER le niveau et les moyens de sensibilisation des utilisateurs concernant leur contribution au maintien d'un haut niveau de sécurité.

ANNEXE 3

Projet nécessitant un accès aux données géographiques relatives aux localisations des captages d'alimentation en eau potable et leurs périmètres de protection

Décrire le(s) projet(s) (emprise géographique, type d'étude...)